



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

Programme d'études Musique de chambre

Pratiques collectives – Introduction générale

La pratique collective s'ajoute à l'enseignement proprement dit d'une spécialité instrumentale.

L'expérience confirme que la plupart des élèves, excepté peut-être une bonne partie des pianistes, apprennent à jouer de leur instrument afin de jouer ensemble. Faire de la musique ensemble correspond donc au penchant naturel des instrumentistes et représente une source de motivation inestimable pour avancer dans l'apprentissage de leur instrument : la musique d'ensemble est un moyen didactique fort dans l'enseignement musical, elle est bénéfique à tous les niveaux et dans tous les domaines. Il est recommandé de commencer le plus tôt possible. Du point de vue pédagogique, le jeu d'ensemble devient un complément nécessaire à l'enseignement individuel, permettant particulièrement bien à l'élève de vérifier par sa propre expérience le succès de son apprentissage lors du cours individuel.

L'enseignant spécialisé dans une discipline instrumentale a la tâche fondamentale d'initier minutieusement son élève, puis de l'intégrer au moment propice dans un ensemble instrumental adapté. S'il ne dirige pas lui-même ce groupe, il est indispensable qu'il soit en contact constant avec son collègue pour suivre l'évolution de son élève. Dans certaines circonstances, le responsable de l'ensemble peut pour sa part fournir des renseignements annexes concernant l'élève à l'enseignant instrumental. Une telle collaboration et un tel suivi pédagogique consciencieux contribuent considérablement à améliorer le bien-être général de l'élève.

Pour tous ces motifs, les plans d'études de l'enseignement instrumental individuel recommandent vivement à tous les niveaux la participation à une pratique collective, impliquant une collaboration pédagogique et collégiale entre les différents enseignants d'un élève qui permette d'échanger leurs expériences mutuelles.

Les pratiques collectives dans les établissements d'enseignement musical préparent les élèves à s'intégrer aussi au mieux dans les ensembles de la vie associative culturelle : fanfares, orchestres d'harmonie et chorales.

Musique de chambre – une pratique collective avec parties solistes

Dans les œuvres de musique de chambre, les voix ne sont pas doublées.

Les exigences particulières de la musique de chambre stimulent chez l'élève le développement de compétences spécifiques: Il s'agit de préférence de :

- flexibilité
- perception de la justesse des intervalles et des accords
- capacité d'adaptation (aux intentions musicales des autres musiciens - tant sur le plan rythmique que dynamique - et à la justesse)
- capacité de réaction
- prise de conscience de la dialectique entre conduire et accompagner
- développement de sa personnalité musicale et artistique, en tant que membre d'un groupe.

Ces aptitudes sont développées le plus facilement en jouant avec d'autres élèves.

Les degrés de difficulté variés des différentes voix d'une œuvre, constituent un problème bien spécifique de la musique de chambre, notamment dans la composition des groupes. Pour prendre les bonnes dispositions, l'enseignant doit faire preuve d'une habileté pédagogique considérable et posséder des connaissances approfondies des œuvres.

Il existe un vaste répertoire d'œuvres de musique de chambre pour des formations très diverses, par exemple:

- cordes
- instruments à vent
- instruments à cordes et à vent
- piano à 4 mains, 2 pianos
- piano avec d'autres instruments
- instruments à cordes pincées
- instruments à cordes pincées avec d'autres instruments
- accordéons seuls et avec d'autres instruments
- instruments de percussion seuls et avec d'autres instruments
- chant avec d'autres instruments

Au-delà des formations de musique de chambre mentionnées, il existe un grand nombre d'autres combinaisons, qu'il n'est pas possible de mentionner individuellement dans ce plan d'études, mais pour lesquelles il existe un répertoire allant du baroque à la musique contemporaine.

Conditions d'admission en musique de chambre

- L'élève doit maîtriser les fondements techniques de l'instrument et avoir obtenu le diplôme du premier cycle à l'instrument.

Compétences souhaitées

- **Division inférieure**

Premier cycle

- initiation au jeu d'ensemble
- travail des avant-gestes
- initiation au travail de la justesse mélodique et harmonique (Intervall - und Akkordhören)

Première mention

- développement des compétences du cycle précédent
- développement de la faculté de réagir aux intentions musicales (rythmiques, dynamiques et celles relatives à la justesse) des autres membres du groupe. Dans cette optique on traitera p.ex. des chorals, notamment en lecture à vue.
- initiation aux différents genres et aux différentes époques de la musique de chambre par des œuvres ne comportant pas de trop grandes difficultés individuelles.

- **Divisions moyenne et moyenne spécialisée**

- perfectionnement du jeu d'ensemble
- méthodes de travail (Probentechnik)
- familiarisation avec les techniques et les notations de la musique contemporaine
- élaboration d'œuvres plus exigeantes sur le plan individuel
- justesse mélodique et harmonique
- analyse musicale du répertoire étudié
- lecture à vue
- répétitions communes sur propre initiative (sans l'enseignant)
- prestations régulières sous forme d'audition ou de concert

- **Division supérieure**

- développement de la virtuosité du jeu d'ensemble
- connaissances approfondies du répertoire
- pratique d'un répertoire 'interdisciplinaire'
- lecture à vue

Composition des groupes

- Un groupe de musique de chambre est en général composé de trois à huit musiciens (sauf pour le piano à 4 mains).
- Les élèves qui constituent un groupe doivent être dans la mesure du possible du même niveau instrumental.
- Afin de compléter un groupe, un élève peut être admis en tant que 'réplique'.
- L'enseignant ne fait partie du groupe qu'exceptionnellement et en accord avec la direction de l'établissement.

Modalités d'enseignement

- Un cours hebdomadaire régulier
- Il est également possible d'organiser les cours en plusieurs blocs intensifs, répartis sur toute l'année scolaire, après accord de la direction de l'établissement.
- Afin de développer un sentiment de responsabilité croissant pour soi-même et pour le groupe, il est important que les élèves effectuent eux-mêmes des répétitions communes (sans l'enseignant), parallèlement aux cours hebdomadaires.

Conditions d'admission aux examens

- **1^{er} Prix :**

avoir obtenu en formation instrumentale le diplôme de la division moyenne ou le 1^{er} Prix, ou être inscrit en dernière année de la division moyenne spécialisée de la formation instrumentale (année ms 2.2)

- **Diplôme supérieur :**

avoir obtenu en formation instrumentale le diplôme supérieur respectivement une attestation de résultats des épreuves, ou être inscrit à la division supérieure de la formation instrumentale.

Examen pour l'obtention du diplôme du premier cycle

Épreuve publique

- Œuvres d'époques et de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 10 minutes.

Examen pour l'obtention de la première mention

Épreuve publique

- Œuvres d'époques et de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 15 minutes.

Examen pour l'obtention du diplôme de la division moyenne

Épreuve publique

- Œuvres d'époques et de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 20 à 30 minutes.

Examen pour l'obtention du premier prix

Épreuve publique

- Œuvres d'époques et de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 20 à 30 minutes ; une seule œuvre pour deux instruments différents peut être présentée ; une seule œuvre pour un groupe à voix égales peut être présentée.

Examen pour l'obtention du diplôme supérieur

Épreuve d'admission

- Œuvres d'époques et de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 30 minutes ; cependant, il est possible qu'une seule œuvre, mais dans son intégralité (p.ex. un quatuor à cordes complet) soit présentée; une seule œuvre pour deux instruments différents peut être présentée; une seule œuvre pour un groupe à voix égales peut être présentée

Examen sous forme de récital

- Œuvres d'époques et de styles différents au choix de l'enseignant d'une durée totale de 30-45 minutes ; une seule œuvre pour deux instruments différents peut être présentée; une seule œuvre pour un groupe à voix égales peut être présentée

Catalogue général

L'enseignant peut consulter e.a. les ouvrages de référence et les catalogues suivants:

- Musique d'ensembles, série de catalogues raisonnés publiés par cité de la musique, département Pédagogie et Médiathèque – Paris
 - Les duos avec instruments à cordes frottées / Brigitte Barat ... [et al.]. - Paris: Cité de la musique, 2011
 - Les duos avec instruments à vent / Maria-Pia Laporte ... [et al.]. - Paris: Cité de la musique, 2009
 - Trios et quatuors avec cuivres / Gérard Boulanger ... [et al.]. - Paris: Cité de la musique, 2007
 - Les trios / Pierre Boragno ... [et al.]. - Paris: Cité de la musique, 2005
 - Les quatuors / Pierre Boragno ... [et al.]. - Paris : Cité de la musique, 2005
- 10 ANS avec la musique d'ensemble du XX^e siècle / Nicolas Brochot, catalogue raisonné publié par 'cité de la musique, département pédagogie et documentations musicales – Paris'
- 10 ANS AVEC..., série de catalogues raisonnés (pour piano, accordéon, violon, alto, violoncelle, flûte, flûte à bec, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, guitare et luth, percussion) publiés par 'cité de la musique, département Pédagogie et Documentations Musicales – Paris' (diffusion Europa Music)
voir sections: duos et musique d'ensemble
- Noise Watchers edition, catalogue représentatif d'oeuvres de compositeurs du Luxembourg; Noise Watchers Unlimited a.s.b.l., now@pt.lu
- Komponistinnen entdecken, Katalog Musik für Saiteninstrumente, proposé par Euterpe – Frauenmusikforum Luxemburg im Cid-femmes
voir section Kammermusik für Streicher
- LEHRPLÄNE der instrumentalen und vokalen Hauptfächer, proposés par le Verband deutscher Musikschulen, publiés par Bosse Verlag, Regensburg
voir sections: Literaturverzeichnis / Spielliteratur